

PROVINCE DU HAINAUT
ARRONDISSEMENT
DE SOIGNIES

MANAGE
cité du verre



Place Albert 1^{er}, 1
7170 MANAGE

AVIS

Nos réf. : R.U.E. ECHANGEUR

Concerné : RAPPORT URBANISTIQUE ET ENVIRONNEMENTAL – ZACC ECHANGEUR
Arrêté Ministériel du 23/02/2022 approuvant le R.U.E (affichage recommencé –
erreur de procédure)

L'Administration communale de Manage informe, conformément à l'article 11133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, de l'Arrêté ministériel daté du 23/02/2022 approuvant la mise en œuvre du rapport urbanistique et environnemental de la zone d'aménagement communal concerté dite « Echangeur » ou « Champ de la Motte » à Manage (Bois d'Haine) suite à la décision du Conseil communal du 24/11/2020.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de l'Arrêté ministériel auprès du service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée) de l'Administration communale de Manage, Place Albert Ier, 1 à 7170 MANAGE, du 15/06/2022 au 04/07/2022 inclus de 8h30 à 12h00.

La Directrice générale ff.,

Evelyne LEMAIRE

Par le Collège



Le Bourgmestre,

Bruno POZZONI